



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TUNIS

MEMENTO DE SECURITÉ

Je réside dans l'îlot :
Mon chef d'îlot est :.....Tél :
Ses adjoints sont :Tél :
Secours tunisiensTél :

Urgences sécuritaires du Consulat général : 71 10 50 65

Site de référence : www.consulfrance-tunis.org

MEDECIN TRAITANT.....

MON GROUPE SANGUIN

PRESENTATION

L'autorité qui assure la sécurité de toutes les personnes résidant dans le pays est le gouvernement tunisien.

En cas de crise grave, un **plan de sécurité de la communauté française** peut être mis en œuvre par l'Ambassade et le Consulat général.

Le présent livret a pour objet de vous informer et de vous conseiller sur l'attitude à observer et sur les précautions à prendre en cas de crise.

Les personnes responsables :

- L'Ambassadeur est responsable de l'évaluation de la situation et de l'ensemble des questions de sécurité. Il préside le comité de sécurité qui regroupe notamment le Consul général, l'Officier de sécurité, les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Etranger, les Consuls honoraires, les chefs d'îlot, l'Attaché de défense, l'Attaché de sécurité intérieure, les principaux chefs de service de l'Ambassade, les proviseurs, les représentants des milieux économiques...
- Le Ministre-Conseiller de l'Ambassade, Officier de sécurité du poste, est chargé de l'organisation générale de la sécurité.
- Le Consul général assure la mise en œuvre du plan, en liaison avec la Communauté française, ses représentants et le Centre de crise du Quai d'Orsay.

LE PLAN DE SECURITÉ

Le plan de sécurité définit les mesures devant être prises par le poste lors de l'apparition d'une menace (notamment l'ouverture d'une cellule de crise).

Il prévoit une **éventuelle** évacuation qui ne peut être décidée que par le Gouvernement français.

Ce plan s'appuie sur :

- Le recensement aussi précis que possible des Français concernés (nombre, sexe, âge, lieux de travail et domicile, voies d'accès, téléphones, télécopies, adresses électroniques). **Seuls sont pris en compte les Français inscrits au consulat général.**
- Le découpage du pays en îlots (une quarantaine).
- L'identification de lieux de regroupement et d'évacuation. Ces centres d'hébergement sécurisés, sont ouverts en cas d'évacuation. Ils permettent, au besoin d'accueillir pendant 2 ou 3 jours tous les familles françaises désireuses de quitter le pays.
- L'identification des moyens matériels nécessaires pour procéder à d'éventuelles opérations de regroupement et d'évacuation.

EN CAS DE CRISE

Les cas de crise peuvent être très divers : catastrophe aérienne, émeutes, crise sanitaire, tremblement de terre, attentat, accident industriel majeur, etc. Dans chaque cas, il appartient à l'ambassade et au consulat général de mettre en œuvre les dispositions pertinentes du plan de sécurité. Vous pourrez en être informé notamment par l'intermédiaire du site www.consulfrance-tunis.org par votre chef d'îlot, par courriel ou par SMS.

En cas d'évènement grave, une cellule de crise se met en place. Elle a notamment pour mission :

- d'entrer en contact avec votre chef d'îlot et de recenser les informations concernant l'ensemble des ressortissants français résidant dans la zone sinistrée ou qui s'y seraient trouvés au moment de la crise ;
- de répercuter ces informations à Paris ;
- d'assurer le contact avec les autorités locales, de contribuer à diffuser leurs consignes ;
- de diffuser des messages à la communauté française, en fonction de la gravité des évènements ;

Lors d'une crise, mettez-vous en sécurité, restez joignable à tout moment et suivez les consignes.

N'oubliez pas de vous inscrire auprès des services consulaires, au répertoire des Français de l'étranger, avec votre famille (même si elle comprend des personnes étrangères) et de tenir à jour vos coordonnées.

INSCRIVEZ-VOUS AU CONSULAT GENERAL

MEMORISEZ TOUS LES NUMEROS D'URGENCE sur vos téléphones fixe et portable

MEFIEZ-VOUS DES RUMEURS

EQUIPEMENT A AVOIR CHEZ SOI EN PERMANENCE

Trousse médicale :

Pansements, aspirine et paracétamol, alcool, pommade pour brûlures, antiseptiques, anti-diarrhéiques, mercurochrome, produit pour purifier l'eau, vitamine C, glucose,...

Nourriture de base :

Réserve d'eau potable, conserves (plats consommables sans préparation préalable), épicerie de base, aliments sur-vitaminés, fruits secs, confiseries... Si vous avez un enfant en bas âge, pensez à toujours conserver une réserve suffisante de petits pots et plats tout prêts.

Outillage – Matériel divers :

Piles électriques (non rechargeables ou rechargeables et leur chargeur), torches, bougies, couvertures, réchaud avec recharge de gaz, briquet, allumettes, couteau de poche...

Communication :

Téléphone portable en état de fonctionnement avec son chargeur, poste de radio FM à piles, liste des contacts d'urgence...

En cas de crise, l'approvisionnement en essence peut être brusquement interrompu. Faites toujours le plein de votre voiture dès que la moitié du réservoir est consommée.

OBJETS DE PREMIERE NÉCESSITÉ A PRENDRE AVEC SOI EN CAS D'EVACUATION

Si vous devez quitter votre domicile, voici une liste indicative d'équipements utiles. En cas d'évacuation par avion, les bagages sont limités. ===Les animaux et les véhicules ne sont pas évacués===.

- Trousse médicale de première urgence
- Eau et aliments énergétiques
- Vêtements confortables et adaptés au climat
- Couvertures, protection contre le froid
- Documents administratifs, argent :
 - Passeport
 - Carte d'identité
 - Livret de famille
 - Carte consulaire
 - Carnets de santé
 - Permis de conduire
 - Carnets de chèques
 - Carte de crédit
 - Agendas personnels, titres de propriété..
 - Argent liquide en petite coupure
- Objets de valeur, bijoux
 - Téléphone portable avec son chargeur
 - Couteau de poche, lampe torche avec piles, poste de radio, sacs plastiques, papier hygiénique...
 - Pour les enfants en bas âge : couches, lingettes, biberon, lait en poudre, petits pots,

L'ÎLOTAGE

Le plan de sécurité prévoit le découpage du pays en îlots. Chaque îlot est doté d'un responsable et d'adjoints. Tous sont des **bénévoles** nommés par le Consul général.

Le chef d'îlot et ses adjoints reçoivent du consul général les consignes à vous transmettre. Pensez à répercuter ces consignes auprès des Français que vous connaissez.

En cas de crise, signalez tout problème grave de sécurité à votre chef d'îlot qui répercutera ces informations au Consulat général.

Attention ! Ne rapportez que des informations vérifiées. Méfiez-vous des rumeurs et des amis qui ont des amis qui ont un cousin bien placé auprès de quelqu'un qui sait tout...

Si vous n'êtes pas inscrit au Consulat général, vous ne figurerez pas sur la liste des Français dont dispose votre chef d'îlot.

NB : Les chefs d'îlots n'ont aucune compétence en matière de démarches et formalités administratives. Il est donc inutile de solliciter leur intervention pour toute autre affaire que des problèmes de sécurité au sens strict.

LES MOYENS DE COMMUNICATION ET D'ALERTE

Plusieurs moyens de communication et d'alerte sont disponibles pour vous permettre de conserver le contact avec l'ambassade, afin d'assurer votre sécurité, vous informer et prévenir de tout danger.

Le téléphone

Le consulat général dispose d'une ligne téléphonique pour les urgences sécuritaire : 71 10 50 65 qui fonctionne 24/24H.

Le SMS

Un système d'alerte par SMS a été mis en place afin de contacter les Français qui ont donné leur numéro de portable au Consulat général.

La liste de diffusion internet

Une liste de diffusion d'informations par messagerie électronique permet d'adresser des instructions plus détaillées que celles transmises par SMS à tous les Français qui ont communiqué leur adresse de messagerie au Consulat général.

Le réseau de sécurité

Un réseau de transmission autonome, reposant sur des postes de radio VHF et des téléphones satellitaires peut être activé en cas d'interruption des communications normales, entre le Consulat général, les chefs des îlots du Grand Tunis, les responsables des centres de regroupement et nos consuls honoraires à Bizerte, Djerba, Sfax, Sousse et Tozeur.

Une radio AM / FM à piles

Les listes de courriels et de numéros de téléphone déclarées au Consulat général sont confidentielles et réservées aux seuls échanges de sécurité. Elles ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale et ne sont pas communiquées à des tiers.

A SAVOIR EGALEMENT :

EN CAS DE RUPTURE DE L'ENSEMBLE DES MOYENS DE COMMUNICATIONS (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile...), **AYEZ LE REFLEXE RADIO :**

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) a la possibilité de diffuser, via RFI, des messages d'information et d'alerte à l'attention des ressortissants français.

Il s'agira plus spécifiquement, lors d'une crise, de diffuser des informations pour établir un lien entre les autorités de l'Etat et les Français de l'étranger et de relayer les consignes de sécurité telles que les points de situation locaux de sécurité et les mesures prises par les administrations.

Notez ici la fréquence de RFI que vous captez le mieux :

RFI

LE S PHASES D'ALERTE

Cinq phases d'alerte ont été déterminées par le plan de sécurité. Le passage d'une phase à l'autre est décidé par l'Ambassadeur de France. L'évacuation est décidée par notre Gouvernement.

Phase	Français résidents	Français de passage
1 – Blanc (absence de menace) Calme	Vérification périodique des mesures de précaution.	Diffusion habituelle des conseils aux voyageurs.
2 – Jaune (menace imprécise) Précaution	Accentuer la vigilance, vérifier les mesures de précaution, sans remise en cause des conditions de vie habituelles.	Ne pas voyager dans les zones de crise. Se signaler auprès du Consulat général.
3 – orange (menace plausible) Sécurisation	Limitation des déplacements dans la mesure du possible. Contraintes possibles dans l'activité normale (fermeture des écoles, etc.). Se signaler au chef d'îlot et ses adjoints.	Quitter le pays pour ceux qui le peuvent – Rester dans le lieu de logement pour les autres.
4 – Rouge (menace probable) Sauvegarde	<i>Contact permanent avec les chefs d'îlot. Se préparer pour un éventuel regroupement. Les personnes non indispensables doivent partir si possible.</i>	
5 – Noir (menace certaine) Evacuation	<i>Regroupement et évacuation des Français et des membres de leur famille immédiate (quelle que soit leur nationalité)</i> <i>Les animaux domestiques ne sont jamais évacués</i>	

Phase 1 – Calme – Pas de menace particulière

Phase 2 - Précautions et vigilance

Cette phase correspond à une situation de troubles limités, tels que des manifestations, des blocages de route, des grèves multiples, des incidents naturels (inondations), etc.

- Les Français résidents sont invités à vérifier l'état de leurs provisions (nourriture, eau, essence), à rester en permanence joignable par téléphone portable, et à contacter leur chef d'îlot en cas de problème.
- Les Français de passage sont invités à se tenir à l'écart des zones de crise et à se signaler auprès de l'ambassade.

Phase 3 – Restreindre les déplacements

Cette phase correspond à une situation de troubles plus importants ou généralisés, limitant les possibilités de déplacement, tels qu'une circulation restreinte et dangereuse, la fermeture des bâtiments publics ou des écoles, des agressions sporadiques envers les étrangers, des émeutes, le déclenchement d'une catastrophe naturelle, un accident industriel occasionnant une grave contamination, etc.

- Les Français résidents sont invités à limiter leurs déplacements au strict nécessaire, voire à rester à domicile. Ils seront contactés par leur chef d'îlot et pourront faire état des difficultés rencontrées.

- Les Français de passage sont invités, dans la mesure du possible, à quitter la région de crise pour une région plus calme, ou à quitter le pays. Ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent rester à l'hôtel qui leur sert de logement. Toute difficulté doit être rapportée au 71 10 50 65.

Phase 4 – Préparation d'un éventuel regroupement

Cette phase correspond à une dégradation de l'environnement pouvant rendre insuffisant le confinement à domicile, telle que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, une situation sécuritaire fortement détériorée, une prise à partie systématique des étrangers, etc.

- Les Français préparent leur possible regroupement sur les points de rassemblement, selon les instructions du Consul général qui seront diffusées par tous les moyens utilisables (chefs d'îlot, site internet, courriel, SMS, etc.).

- Si la situation l'impose, la communauté française peut être invitée à se rendre dans des centres d'hébergement temporaires sécurisés. Ces centres ont été identifiés ; *Pour des raisons de sécurité, leur emplacement n'est communiqué qu'en cas d'urgence.*

Phase 5 – Regroupement et Évacuation

Cette mesure ultime est prise en cas d'affrontements généralisés ou de conditions de vie insoutenables, sur instruction du Gouvernement français. Il est procédé à l'évacuation des Français. Le regroupement se fait sur les points de rassemblement. Dans un tel cas, n'emportez qu'un petit bagage à roulettes.

Au départ de votre domicile

Assurez-vous d'avoir ce qui vous est nécessaire

N'oubliez pas de :

- 1. fermer toutes les portes et issues ;**
- 2. couper les alimentations d'eau ;**
- 3. débrancher tous les équipements électriques ;**
- 4. couper le compteur principal ;**
- 5. isoler le poste téléphonique ;**
- 6. couper le gaz ;**
- 7. emporter toutes vos clés.**

Pour votre sécurité...

Informez le Consulat général des changements de votre situation :

- changement d'adresse
- changement de numéros de téléphones, de courriel
- changement dans la composition de votre famille résidant en Tunisie.
- départ définitif du pays.

PREVENEZ LE CONSULAT GENERAL

- **par téléphone : 71 10 50 00**
- **par messagerie :**
- **par courrier :**

QUE FAIRE EN CAS DE... ?

ACCIDENT DE TRANSPORT

Lors d'un accident de la route :

- Signalez l'accident : feux de détresse, triangle de pré signalisation...
- Prévenez la police (1..), les pompiers (1..), une ambulance (1..) en leur précisant le lieu et la nature de l'accident, le nombre approximatif de victimes et le type de dégâts matériels.

En Tunisie, il y a le constat à l'amiable...

Les accidents donnent souvent lieu à des attroupements. En cas de menace pour votre sécurité, il peut être avisé de quitter les lieux, après avoir déclaré votre identité et fait part de votre intention de vous rendre au plus tôt dans des services de police. N'hésitez pas à prendre immédiatement contact avec la section consulaire de l'Ambassade, ou avec les services compétents de votre employeur, le cas échéant.

VOL / AGRESSION

En cas de vol :

- Etablissez la liste de ce qui vous a été volé,
- Portez plainte auprès des autorités de police locales, n'hésitez pas à demander l'aide du Consulat général qui pourra, si besoin, vous accompagner dans les démarches (interprètes, traductions...).
- Contactez votre assurance afin de lui déclarer le sinistre. Contactez votre banque afin de faire opposition sur votre carte bancaire.
- Informez le Consulat général des circonstances et modalités du vol et déclarez-lui le vol éventuel de vos papiers d'identité.

En cas d'agression :

- Consultez un médecin en cas de nécessité.
- Portez plainte auprès des autorités de police locales.

Prévenez le Consulat général (71 10 50 65) et informez-la de façon précise des circonstances et modalités de l'agression. C'est notamment sur le fondement des témoignages de nos compatriotes qu'elle actualise les fiches « Conseils aux voyageurs » consultables sur le site du ministère des affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr

En cas d'agression sexuelle, il est recommandé de consulter un médecin immédiatement.

INCENDIE

Les précautions à prendre :

- Vérifiez le bon état des appareils électroménagers.
- Ne conservez pas de produits inflammables près d'une source de chaleur.
- Connaissez le mode d'emploi des extincteurs.
- Sachez comment couper le gaz et l'électricité à votre domicile.
- Localiser les issues de secours

Les bons réflexes :

- Prévenez les pompiers :
- Au téléphone, donnez votre nom et l'adresse précise, la nature du feu ; indiquez si des personnes sont blessées ou en danger.
- Essayez d'éteindre le feu s'il est encore limité : éloignez les objets susceptibles de propager l'incendie puis attaquez la base de flammes avec l'eau ou un extincteur.
- Si le feu touche une installation électrique, n'utilisez jamais d'eau sans avoir coupé au préalable le courant.
- Si un liquide brûle, n'utilisez pas d'eau : étouffez le feu avec un linge mouillé.
- Si les vêtements d'une personne sont en feu, couchez-la et roulez-la à terre, arrosez-la d'eau ou étouffez les flammes avec un tissu non-synthétique.
- Si vous êtes bloqué dans une pièce, gardez la porte fermée, arrosez-la souvent et bouchez toutes les fentes avec des boudins de chiffons mouillés. Montrez-vous à la fenêtre. Ne traversez pas une pièce envahie par la fumée, mais si vous vous trouvez déjà dans un local enfumé, baissez-vous : l'air frais est près du sol.

CATASTROPHE NATURELLE

TREMBLEMENTS DE TERRE

Pendant le séisme

Si vous êtes chez vous

- Restez-y. Ne vous précipitez pas dehors.
- N'utilisez pas les ascenseurs. Si vous êtes dans un ascenseur au moment d'un tremblement de terre, sortez le plus vite possible.
- Abritez-vous sous une table, un bureau ou un autre meuble solide.
- Si vous êtes dans un couloir, mettez-vous en position accroupie le long d'un mur intérieur.
- Ne vous tenez pas dans l'embrasure d'une porte : celle-ci pourrait se rabattre sur vous et vous blesser.
- Protéger votre tête et votre visage.
- Eloignez-vous des fenêtres, des cloisons de verre, des miroirs, des foyers, des bibliothèques, des meubles en hauteur, des appareils d'éclairage.

Si vous êtes à l'extérieur

- Restez-y ; essayez de vous diriger vers un endroit sûr, loin des fenêtres, des immeubles, des fils électriques ou des poteaux de téléphone.

Si vous êtes dans un véhicule

- Essayez de vous arrêter dans un endroit sûr. Essayez de ne pas bloquer la route.
- Eloignez-vous des ponts, des viaducs et des immeubles, si possible. Restez dans votre véhicule.

Si vous êtes dans un endroit public encombré

- Essayez de vous réfugier quelque part en faisant attention de ne pas vous faire piétiner.
- Si vous êtes à l'intérieur, ne vous précipitez pas dehors où vous pourriez être blessé par des chutes de débris. Les trottoirs qui longent des immeubles en hauteur sont particulièrement dangereux. Dans les centres commerciaux, essayez de vous réfugier dans le magasin le plus proche. Eloignez-vous des fenêtres, des puits de lumière et des rayons chargés d'objets lourds.

Si vous êtes à l'école

- Glissez-vous sous un pupitre ou une table et tenez fermement le meuble en question.
- Eloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes à bord d'un autobus

- Restez assis jusqu'à ce que l'autobus s'arrête.

S'il est impossible de vous abriter, mettez-vous en position accroupie et protégez-vous la tête et le visage pour ne pas être blessé par des débris ou des éclats de verre. Restez dans un endroit protégé jusqu'à ce que les secousses cessent. Attendez-vous à de nouvelles secousses (les répliques) ; elles peuvent se produire pendant un certain temps après le séisme initial.

Après le séisme

Si vous êtes chez vous...

- Vérifiez si vous êtes indemne, de même que les autres personnes près de vous. En cas de blessure, administrez les premiers soins (position latérale de sécurité, plus si vous êtes compétent).
- N'utilisez pas le téléphone, à moins d'avoir à signaler une urgence.
- Mettez-vous des souliers solides et des vêtements protecteurs pour éviter d'être blessé par les décombres, surtout les éclats de verre.
- Vérifiez si votre maison a subi des dommages structurels ou autres. Si vous estimez que votre maison n'est pas sûre, n'y pénétrez pas.
- N'allumez pas d'allumettes ni de briquets et ne touchez pas aux interrupteurs pour faire la lumière ou éteindre, à moins d'être sûr qu'il n'y a pas de fuite de gaz ou de liquide inflammable renversé.
- Utilisez plutôt une lampe de poche pour vérifier l'eau, l'électricité et le gaz et ne fermez pas à moins qu'il ait des dommages. S'il y a une fuite de gaz, vous le saurez par l'odeur.
- Si l'eau courante est encore disponible immédiatement après le tremblement de terre, remplissez une baignoire et d'autres récipients au cas où l'eau serait coupée plus tard. S'il n'y a pas d'eau courante, rappelez-vous que vous avez peut-être de l'eau dans le chauffe-eau et le réservoir de la chasse d'eau.
- Ne tirez pas la chasse d'eau si vous soupçonnez que les conduites d'égout sont crevées.
- Nettoyez soigneusement tout dégât de substances dangereuses. Protégez-vous les mains et les yeux.
- N'utilisez pas votre véhicule, sauf en cas d'extrême urgence, à moins que des responsables des secours d'urgence vous aient

demandé de le faire. Laissez la voie libre pour les véhicules de sauvetage et d'urgence.

- N'essayez pas de sortir de votre voiture si des fils électriques sont tombés dessus. Attendez qu'on vous vienne en aide.
- Restez à au moins dix mètres des lignes téléphoniques qui sont tombées sur le sol.
- Les denrées périssables se gâteront rapidement si l'électricité est coupée. Si ces aliments sont encore crus, il faut les cuire en premier. Les aliments qui sont au congélateur peuvent rester congelés pendant deux jours sans électricité pourvu que la porte du congélateur ne soit pas ouverte fréquemment.

RAZ DE MAREE

Beaucoup de tremblements de terre entraînent des raz de marée. Si vous apprenez qu'un tremblement de terre vient de se produire, soyez attentifs à un éventuel message d'alerte sur les zones côtières;

Les raz de marée sont parfois précédés par une baisse importante du niveau de la mer, qui se retire et découvre la plage sur une distance inhabituellement longue. Un grondement est parfois entendu avant que la vague n'atteigne le rivage ;

Restez hors de la zone dangereuse tant qu'un avis de retour à une situation normale n'a pas été émis par les autorités ;

Tous les avis d'alerte doivent être pris au sérieux ;

Ne descendez jamais sur la plage pour observer le phénomène. Quand vous apercevez la vague, il est trop tard pour lui échapper.

INONDATIONS

Suivez les consignes des autorités.

Protégez-vous dès l'annonce de la montée des eaux.

Efforcez-vous de boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile.

Placez les objets ou documents précieux dans les étages ainsi que de l'eau potable et de la nourriture. Mettez les produits toxiques à l'abris de la montée des eaux.

Coupez l'électricité et le gaz.

Soyez prêt à évacuer votre maison si nécessaire.

Eloignez-vous des torrents lors des orages.

Ne traversez une zone inondée ni à pied ni en voiture.

Si vous devez quitter votre maison, emportez seulement l'essentiel, dans un petit bagage, de préférence à roulettes.

Affichez dans un endroit visible un message indiquant où l'on peut vous trouver.

CONTACTS UTILES

PERMANENCE SECURITE DU CONSULAT GENERAL	71 10 50 65
RESPONSABLE ILOT	
POLICE	
GARDE NATIONALE	
POMPIERS	
SAMU	

PHARMACIES – HÔPITAUX - CLINIQUES – MÉDECINS

Liste à compléter par vos soins

LIEUX	ADRESSES	TEL
HOPITAUX		
MEDECINS		
PHARMACIES		

Vous trouverez dans la presse les services et praticiens de garde